

Compte rendu des journées de l'inspection générale (16 et 17 novembre 2010)
Lycée professionnel d'Alembert
22 rue Sentès des Dorées 75019 Paris

Mardi 16 novembre 2010

-Introduction générale de Laurent WIRTH (Inspecteur général, doyen du groupe Histoire et Géographie) sur la réforme du lycée, le socle commun, le parcours civique, la question de l'histoire des arts, les usages des Tice, le séminaire Tice, les perspectives du groupe pour l'enseignement de l'histoire et la restructuration de la DEGESCO.

-Intervention de Joëlle Dusseau (IG) sur le programme des journées. Elle rappelle qu'il faut avoir les mêmes ambitions pour les élèves de lycées : général, technologique et professionnel. Des points de vigilance sont cités : parcours des élèves, sorties massives du cursus scolaire.

-Intervention de Michel Hagnerelle (IG) :

- Point sur l'évolution du corps et bilan des rapports d'activités des IEN.
- Présentation des nouvelles modalités du concours des inspecteurs. On retient qu'il faut avoir des compétences dans les 3 domaines : Français-Histoire-Géographie. On note l'importance du référentiel des métiers paru au JO pour bâtir les compétences.
- Point sur les nouvelles conditions de formation des stagiaires. Suivi et accompagnement particuliers. Attention : repérer les difficultés de formation pour apporter aux stagiaires des éléments d'aide. Le rapport final n'est pas un compte rendu. L'avis de l'inspecteur doit être clair. Le niveau atteint par le stagiaire est primordial. L'inspecteur est « recruteur ». La notion de progrès est nulle à ce moment de l'évaluation.
- Point sur les concours CAPLP Lettres-Histoire.
- Préoccupations et orientations au nombre de 3 :
 - ✚ Socle commun
 - ✚ Arts (les difficultés en termes de moyens sont évoquées)
 - ✚ Tice : généralisation raisonnable ? Manuel numérique pour les professeurs ? Réfléchir sur les outils d'élèves dont nous avons besoin pour développer le numérique. Il s'agira de définir une culture commune à l'occasion du séminaire TICE des 5, 6 et 7 avril 2011 à l'ESEN (opération d'envergure).

Conclusion :

La place du corps d'inspection est incontournable en regard de l'autonomie des établissements. L'inspecteur est seul à aller observer dans les classes. L'Ecole est observée dans la classe qui est la réalité de l'axe d'enseignement. L'acte d'inspection est un élément majeur de la mission d'inspection. L'inspecteur a une vocation à observer et à dire ce qui ne va pas.

-Discussions et échanges sur les dossiers en cours en particulier sur la mise en œuvre de la réforme du Bac Pro.

-Point sur les concours PLP par Ghislaine Desbuissons Voir la rubrique du site : généralités/sujets concours PLP.

2007 : 4300 inscrits

2010 : 2000 inscrits

Des historiens et géographes sont majoritairement inscrits. *L'arrêté du 28 décembre 2009* précise la refonte du concours (écrit et oral), la maîtrise, la professionnalisation et la prise en charge des universités. Il s'agit d'assurer une transition entre l'étudiant et le futur professeur. Les discussions portent sur : les questions d'ordre didactique « *paysages en Géographie* », « *Histoire et images* », le savoir et le raisonnement en histoire-géographie. Deux questions : comment introduire les Tice dans le concours ? Comment introduire la bivalence dans le concours ?

- Point sur le socle, le DNB, et l'histoire des arts par Ghislaine Desbuissons

Rappel du *BO n°32 du 28 août 2008* et de la note de service du *13 juillet 2009*. 22% des élèves ont choisi l'option à la session du DNB 2010. Généralisation de l'histoire des arts en 2011. Rappel des objectifs : évaluer les compétences générales plus que transversales. Au centre de l'apprentissage, évaluer une œuvre d'art. Mettre l'accent sur le parcours personnel de l'élève, partir d'une idée de réalisation : cahier/journal de bord, dossier que l'élève va travailler en cours à la suite de sorties pédagogiques sur des œuvres du 20^{ème} et 21^{ème} siècles. On ne peut pas travailler sur une pure production plastique. Il faut travailler sur du théorique. La nature de l'évaluation ? La réalisation est un support d'entretien. Il convient de discerner ce qui relève des critères objectifs, subjectifs, du jugement personnel de l'élève et ce que l'on peut en dire. Le professeur peut présenter des œuvres que le candidat doit connaître. Ce n'est pas une épreuve de récitation. Des enjeux pédagogiques et /ou horizons d'attente : travailler en équipe, travailler autour d'une œuvre d'art, permettre à l'élève de se construire une culture commune. Prévoir une journée banalisée pour l'évaluation ? Des freins budgétaires compliqués.

Le socle commun.

Existence d'une Sous-direction du socle commun de la personnalisation des parcours d'élèves. Le socle ne fait pas l'économie des connaissances. Les grilles de références sont en chantier. La situation actuelle : Comment prendre en compte le socle sur la durée du parcours scolaire, primaire, collège, lycée ? L'harmonisation des grilles I et II des compétences est presque complète. La situation d'apprentissage : comment faire ? La personnalisation des parcours devient centrale.

Ligne de conduite :

- ✚ Agir avec discernement
- ✚ Tirer profit d'une nouvelle approche des compétences
- ✚ Amener les professeurs à s'interroger sur ce que font les élèves. Le socle rassemble : faire et apprendre l'histoire et la géographie. Il faut travailler sur les procédures et sur la durée des apprentissages. Qu'est-ce qui est essentiel de mémoriser après 5 ou 6 heures de cours ? Amener l'élève à mémoriser pour construire et utiliser. Travailler sur ce que l'élève doit savoir et durablement.

Comment faire vivre la transdisciplinarité ? Le travail sur les compétences collectives pourrait guider la formation de l'élève. Aller au-delà des pratiques d'apparence. L'élève peut avoir le DNB mais, des compétences ne sont pas toutes évaluées. Le professeur de lycée va poursuivre. Evaluer : voir ce qui peut servir à évaluer le socle.

-Point sur la mise en œuvre des programmes et les fiches ressources EDUSCOL (Joëlle Dusseau et Michelle Hagnerelle)

La question du développement durable en CAP. De nombreuses productions sur ce thème d'étude existent : Autrement, atlas des développements durables, atlas de l'agriculture, bulletin des historiens et géographes sur « enseigner le développement durable... ». Il faut mettre en perspective la question du développement durable et la croissance démographique. S'interroger sur la part de l'élève dans la classe. Favoriser l'interaction élève. Les enseignants pensent que les nouveaux programmes sont lourds, difficiles, d'où la nécessité d'une mise en œuvre en mouvement avec des écueils certes, mais une mise en œuvre avec des interrogations. Il est essentiel d'accompagner les enseignants et de faire jouer le « *nous collectif* ».

Jacqueline VIDOCIN IEN Lettres Académie de Martinique

Mercredi 17 novembre 2010

Intervention d'Anne Armand, Inspectrice Générale, groupe lettres

Un grand merci à Othman CHAABANE, IEN EG. Lettres-Histoire-Géographie de l'Académie de CAEN pour ses précieuses notes.

Ordre du jour :

1. mise en œuvre des programmes de Terminale
2. les inter académiques
3. les concours
4. le diplôme intermédiaire
5. les missions de l'inspection générale

Mise en œuvre des programmes de terminale et les inter-académiques

A signaler, la parution d'une brochure du Ministère qui présente les programmes : une réelle reconnaissance du travail puisque le Ministère avait dit que de telles publications ne se feraient plus. A signaler également, une deuxième brochure, celle de Lille : compilation des documents ressources, discours d'introductions faits lors des inter-académiques, cadrage des programmes de 2de et 1ère... Il manque les annales zéro. Bras de fer entre le Ministère et le syndicat du livre : la photo de Man Ray qui figure sur l'un des sujets empêche la publication officielle des sujets zéro. Cette publication peut se faire sur les sites académiques. (voir aussi la reproduction de cette photo sur la première de couverture de rhinocéros de E. Ionesco aux éditions folio). Le programme de terminale : écriture des ressources pour les trois objets d'étude et rédaction des annales 0 de bac. Pour les inter-académiques, qui auront peut-être lieu, deux ateliers sur les objets d'étude (l'objet d'étude « la parole en spectacle » ayant été déjà traité), un autre sur les épreuves de bac (un sujet sur chaque objet d'étude) et un 4^{ème} atelier qui prendra la forme d'exposé magistral et savant sur les objets d'étude. De janvier à fin mars, la réflexion des inter-académiques est recueillie.

Quelques problèmes à noter :

- **La parole en spectacle** : l'épreuve de bac risque de tuer l'enseignement puisqu'on ne peut pas mettre chaque élève devant un écran avec captation d'émission TV le jour du bac. Pour contourner l'obstacle, il y aura des textes décrivant la parole en spectacle, mieux appropriés. Il s'agit bien de faire réfléchir les élèves sur des mises en scène réalisées.
- **Identité / diversité** : ce problème est celui de tout le monde, quelle que soit la couleur de peau. Qui suis-je ? est une question universelle. Il ne s'agit pas de travailler sur un vague consensus de l'acceptation de l'autre. La question est celle de la construction identitaire qui ne se fait que dans la rencontre avec les autres identités. « La décolonisation » est une simple indication. L'objet d'étude la dépasse fortement. Ce n'est pas seulement la poésie de la Négritude. Ainsi, le recyclage de séquences toutes faites ne suffirait pas.
- Le rapport entre les sujets de bac et les objets d'étude : Le bac ne porte que sur le programme de terminale. Mais les objets d'étude sont liés les uns aux autres par le contenu. Ex : l'objet d'étude « *les philosophes des Lumières...* » implique la notion de progrès qui est absente dans l'objet : « *l'Homme et son rapport au monde* ». De même, les objets d'étude de terminale sont construits dès la de seconde. Ainsi, l'OE « *des goûts et des couleurs...* » se retrouve dans l'OE « *identité et diversité* ». On peut donc dire que l'épreuve valide tout le cycle.
- Il n'y a pas de questions sur les connaissances mais on peut utiliser tous les mots et notions au programme dans une activité de lecture. Il y a bien évaluation de connaissances notamment linguistiques et lexicales ; mais on ne demandera pas à l'élève « qui est Montesquieu ? » ou bien de définir ce qu'est une métaphore.
- Différence entre le bac et le diplôme intermédiaire : le relevé est le fait de l'élève. Il n'y aura pas de pêche aux points. La validation se fait par champ. Donc le bac ne pourra être corrigé que par des enseignants de lettres.
- La question sur la présentation du corpus sera libellée ainsi : « *Présentez le corpus en...* ». Ce que recouvre le « *en...* » n'est pas fixé et sera inventé au fur et à mesure des épreuves. Ce ne sera pas rigide mais ouvert.

On présente le corpus après l'avoir lu. Lire le corpus, c'est relire le corpus et non pas relire le texte a et répondre puis le texte b etc.... La vraie nouveauté n'est pas parcourir un texte et répondre à des questions, mais bien de faire le lien entre les textes.

Cela ne se mesure pas en nombre de mots ; l'exercice doit rester ouvert. Peu de possibilités cependant ; il y a une matrice qui fait apparaître les liens entre les textes ; ces derniers se complètent, s'opposent... Cela implique donc de lire les textes et de se questionner sur leurs rapports.

Les concours

Tous les concours sont réformés. Deux contraintes :

- le nombre des épreuves (deux épreuves écrites et deux orales).
- A l'oral, une épreuve intègre pour 6 points « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de manière éthique et responsable ».

Se pose un problème : les concours bivalents se sont trouvés mal lotis.

L'écrit :

Quelles sont les compétences métier pour enseigner ?

Lire un texte littéraire et être capable d'enseigner la langue. Cela apparaissait implicitement et est maintenant explicite. Avant, on pensait que celui qui est capable de bien rédiger en français, l'est aussi pour enseigner la langue. Or, c'est faux. On a introduit une question de grammaire qui n'est pas faite pour écarter les candidats. Ce n'est pas une question de cours. Lien entre sens d'une phrase du texte et un élément linguistique de cette phrase. La question peut porter sur les verbes (temps, modes, valeurs), le lexique (glissement sémantique...) Aucun candidat ne peut s'inscrire en se disant qu'il n'a pas à travailler le français. Les candidats doivent avoir ouvert un manuel de grammaire scolaire du collège. Nous sommes dans la grammaire de lecture. On peut trouver des exemples sur le site « education.gouv.fr », onglet « *concours et recrutement* ». Arrivée sur « *SIAC2* » : onglet « *se préparer* » puis « *exemples de sujets* ». Les mêmes exemples sont sur « *L'Expresso du 10 novembre 2010* ».

Nous ne sommes ni dans une grammaire historique ni dans une grammaire théorique. Le programme de référence est la culture générale attendue d'un candidat qui veut devenir professeur de lettres (pas de textes du Moyen Âge ou la Renaissance, mais des textes de Racine, Proust...)

Programme de référence : celui des LP.

Deux épreuves tirées au sort par le candidat : la leçon en histoire-géo et le dossier en français, ou l'inverse.

1- Leçon = explication de texte + question de grammaire qui porte soit sur une phrase ou un phénomène du texte qui parcourt plusieurs phrases. La question est posée avant le passage du candidat. (ex. un texte d'une vingtaine de lignes de Rousseau où l'auteur fait l'éloge de la marche. Les phrases ont pour sujet parfois « je », « on » ou « nous » et à la fin du texte, « tout le monde ». La question posée est : « quelles remarques faire sur le passage du pronom personnel « je » à... ? »).

2- Epreuve sur dossier : très peu de changements sur la première partie. Reste la question :

« *Agir en fonctionnaire de l'Etat et de manière éthique et responsable* »

Deux possibilités : cette question n'a aucun rapport avec le dossier ou est en rapport avec lui.

Exemple : la parole en spectacle et la prise en compte des élèves handicapés dans l'enseignement.

Soit : aucun rapport ; soit : « Que doit l'école à l'élève malvoyant pour qu'il puisse travailler cette séquence ? ». Il y a un sens dans ce cas. Mais il faut évaluer (connaissances, capacités, attitudes) la réponse du candidat à cette question ! Il ne s'agit pas de demander au candidat par exemple de connaître les textes sur le handicap. Pour les capacités, ce sont les capacités liées au discours (tenir un propos clair et argumenté, insérer des exemples, conclure...). On est sûr du déclaratif et du discursif pas sûr de l'action. Et comment évaluer l'attitude ? Pas de par cœur ? De la sincérité ? Impasses car peu réaliste : le candidat ressort ce qui a été fait en formation et tient le discours attendu par le jury.

Le logiciel obligera à rentrer une note ou deux.

Le diplôme intermédiaire

Le 30 mai. Durée 3 h 00. 1 h 30 en français. La date doit être communiquée aux enseignants. Il faut qu'il y ait une pause de 15 mn entre l'épreuve de français et celle d'histoire géographie, avec 2 enveloppes distinctes. (alerter la DEC là-dessus).

Il existe deux épreuves : l'ancien BEP support libre et le diplôme intermédiaire qui porte sur le programme de première. Il risque d'y avoir des confusions. Jamais l'élève (n'a pâti et) ne doit pâtir de ces confusions.

Tous les élèves entrés en seconde sont sur les nouveaux programmes. Les questions de réglementation sont à envoyer aux DEC, il est fortement recommandé de ne pas répondre.

Les PFMP

Il faut veiller à ce que l'épreuve de lettres-histoire-géographie soit traitée comme les autres épreuves menées en CCF. Certes, positionner les PFMP est compliqué pour les chefs de travaux, mais notre travail cette année est de l'information : il faut alerter les chefs d'établissements sur les diplômes intermédiaires ainsi que sur les autres problèmes qui se posent.

L'HIDA

Quel est le statut du texte littéraire ? Peut-il être abordé comme œuvre d'art en 3DP6 ?

Oui. L'œuvre littéraire est une œuvre artistique. Il faut simplifier le travail de l'enseignant et ne pas se poser de fausses questions.

Les répartitions horaires

Le Ministère a décidé de ne pas contraindre les répartitions horaires. Qui dit autonomie dit contrôle pour vérifier que les 380 h sont bien données. Il faut veiller à respecter l'autonomie de l'établissement. Les grilles horaires sont données sur 3 ans et le respect de ces horaires est obligatoire sur 3 ans. L'équité serait par exemple de donner à une classe d'un bon niveau moins d'heures et à une classe d'un niveau plus faible, plus d'heures. Mais nous n'avons pas à intervenir sur ce plan. Par ailleurs, s'agissant des heures de lettres-histoire-géographie liées à la spécialité, les chefs d'établissement effectuent la répartition et c'est aux professeurs de Lettres-Histoire et Géographie de demander d'en avoir. Ce sont des heures élèves et non des heures professeurs. On les doit donc aux élèves.